Ville de Chimay
GOURMANDE DE NATURE
Province de Hainaut

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 29 avril 2026

Présents :
Tanguy DARDENNE, Bourgmestre;
Florent THONET, Jolan VEREECKE, Guillaume COLSON, Clémentine MAGNIETTE, Échevins;
Martine GENOVA, Présidente du CPAS;
Bernard GOTIAUX, Jean-Pierre DUMONT, Hary COENE, Olivier SOBRY, Xavier GREGOIRE, Martine FLAMME, Gaston CORDIER, Denis DANVOYE, Berangère JACQMIN, Eric THIRY, ~~Stéphane DOMER~~, Marc METENS, Bérénice DANVOYE, ~~Baudouin LOUETTE~~, Jean-Jacques TANDEL, Conseillers;
Stéphane WOLTECHE, Directeur général;

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT - Gouvernement Wallon - Avenir de l'institution provinciale - Note d'orientation

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le courrier daté du 22 décembre 2025 émanant de Monsieur le Vice-Président et Ministre du Territoire, Des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux, François DESQUENNES intitulé " *Institution provinciale : Note d'orientation*" ;

Que ce courrier informe qu'en date du 18 décembre 2025, le Gouvernement Wallon a adopté sa note d'orientation relative à l'institution provinciale ;

Que cette note fait suite à la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029, laquelle fixe l'ambition du Gouvernement concernant l'évolution de l'institution provinciale ;

Qu'il est demandé à chaque Province de proposer au Gouvernement Wallon une analyse des compétences provinciales réalisée dans un objectif de supracommunalité ;

Que le Gouvernement wallon souhaite recueillir l'avis des Conseils communaux via une délibération identifiant les missions que le Conseil souhaite voir conservées ou développées au niveau du territoire provincial, car jugées indispensables au regard des enjeux de notre population et de notre territoire

Vu la nomenclature des compétences provinciales actuellement exercées ; (tableau repris en annexe)

Considérant la demande de missions supracommunales provinciales que la Ville de CHIMAY jugera essentielles pour l'entité de CHIMAY ;

Considérant que la décision du Conseil Communal doit parvenir au Ministre DESQUENNES pour le 1er mai 2026 au plus tard ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents

DECIDE :

Article 1er - De suggérer que toutes les compétences soient transférées à la Région wallonne et/ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou aux différentes intercommunales et/ou aux communes

volontaires et/ou aux entités identifiées par la Région wallonne pour ce faire.

Ces compétences sont les suivantes (liste potentiellement non exhaustive) :

• Étrangers et calamités

• Sécurité et ordre public

• Zone de secours

• Communications routières

• Voies navigables – Hydraulique

• Économie, commerce et artisanat

• Industrie et énergie

• Tourisme

• Agriculture

• Enseignement

• Enseignement secondaire

• Enseignement supérieur

• Enseignement pour handicapés

• Complexes de délassement

• Jeunesse

• Culture, loisirs et fêtes

• Sports

• Arts

• Cultes

• Laïcité

• Interventions sociales et familles

• Soins de santé

• Médecine sociale et préventive

• Hygiène et salubrité publique

• Logement et aménagement du territoire

Article 2 - D'insister pour que le transfert de la fiscalité provinciale vers un autre pouvoir soit budgétairement neutre pour les communes, et fiscalement neutre pour chaque citoyen.

Article 3 - De transmettre ces informations avant le 1er mai 2026 au cabinet de Monsieur François DESQUENNES, Vice-Président et Ministre du Territoire, Des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux.

Par le Conseil communal :

Le Directeur général,
(s) S. WOLTECHE

Le Bourgmestre,
(s) T. DARDENNE

Pour extrait conforme :

Le Directeur général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHIMAY HAINAUT

Le Bourgmestre

Stéphane WOLTECHE

Tanguy DARDENNE

FRANÇOIS DESQUESNES
Vice-Président et Ministre du Territoire,
des Infrastructures, de la Mobilité
et des Pouvoirs locaux

Wallonie
Le Gouvernement

NAMUR, LE 22 DEC. 2025

A l'attention des :

- Collèges communaux de Wallonie
- Conseils communaux de Wallonie

Copies :

- Membres du Gouvernement wallon
- Membres du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Membres du Gouvernement de la Communauté germanophone
- Gouverneurs de provinces
- Union des Villes et Communes de Wallonie
- Association des Provinces wallonnes

Personne de contact : Martin JADIN
Email : martin.jadin@gov.wallonie.be

Votre courrier du	Vos références	Nos références (à rappeler s.v.p.)	Annexe(s)
/	/	FD/MP/BC/mj20251218	/

Objet : Institution provinciale : note d'orientation

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres et membres des collèges communaux ;
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 18 décembre 2025, le Gouvernement wallon a adopté sa note d'orientation relative à l'avenir de l'institution provinciale. Cette note d'orientation fait suite à la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029, laquelle fixe l'ambition du Gouvernement concernant l'évolution de l'Institution provinciale en ces termes :

> « Attaché à l'enjeu que représentent les territoires provinciaux pour répondre adéquatement à diverses préoccupations supracommunales, en particulier pour les communes rurales, le Gouvernement entend proposer de renforcer ce rôle supracommunal des provinces par les évolutions proposées. [...]
>
> Les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc. Les missions supracommunales résiduaires seront gérées par une assemblée des bourgmestres [...].
>
> Chaque Conseil provincial issu du scrutin d'octobre 2024 sera chargé de proposer au Gouvernement d'ici la mi-législature son plan de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir et celles qu'il conserve, à la lumière de ses réalités territoriales et institutionnelles propres [...]. »

Conformément à ce qui précède, il est demandé à chaque Province de proposer au Gouvernement wallon une analyse des compétences provinciales. Cette analyse sera réalisée dans un objectif de supracommunalité, celle-ci étant entendue selon la définition suivante :

> « L'ensemble des missions d'intérêt public ou des actions coordonnées dépassant les capacités d'une commune seule, ne relevant pas, pour autant, du niveau régional, visant à assurer une cohérence

Rue d'Harscamp, 22 • 5000 Namur - +32 (0) 81 253 811 - info.desquesnes@gov.wallonie.be

territoriale, une couverture équilibrée et une mutualisation des moyens à l'échelle d'un territoire intermédiaire. »

Dans cette perspective il apparait essentiel au Gouvernement wallon de recueillir également l'avis des Conseils communaux. Je sollicite en conséquence une délibération de votre Conseil communal, identifiant les missions supracommunales que ce dernier souhaite voir conservées ou développées, au niveau du territoire provincial, car jugées indispensables aux regards des enjeux de votre population et de votre territoire.

A titre informatif, vous trouverez en annexe la nomenclature des compétences provincialesactuellement exercées. Il vous est loisible de vous y référer ou de présenter une liste plus détaillée des missions supracommunales provinciales que vous jugerez essentielles pour votre commune.

La délibération de votre Conseil communal y relative doit me parvenir pour le 1er mai 2026 au plus tard afin qu'elle puisse ultérieurement être prise en compte.

En parallèle chaque Conseil provincial délibérera individuellement, afin de formaliser sa position et me la transmettra dans le même délai.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Bourgmestres et membres des collèges communaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Le Vice-Président,

François DESQUESNES

Rue d'Harscamp, 22 • 5000 Namur - +32 (0) 81 253 811 - info.desquesnes@gov.wallonie.be

Tableau globalisé des politiques fonctionnelles provinciales en 2025
Nomenclature générale

Général
Dette générale
Impôts
Assurances
Prélèvements
Autorités provinciales
Administration générale
Patrimoine privé
Services généraux
Etranger et calamités
Sécurité et ordre public
Zone de secours
Communications routières
Voies navigables - Hydraulique
Economie, commerce et artisanat
Industrie et énergie
Tourisme
Agriculture
Enseignement
Enseignement secondaire
Enseignement supérieur
Enseignement pour handicapés
Complexes de délassement
Jeunesse
Culture, loisirs et fêtes
Sports
Arts
Cultes
Laïcité
Interventions sociales et famille
Soins de santé
Médecine sociale et préventive
Hygiène et salubrité publique
Logement et aménagement du territoire

Annexe 1 au courrier du 18 décembre 2025 ayant pour objet « Institution provinciale : note d'orientation »